



ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU FONCIER BÂTI DU VILLAGE DE CHÂTEAU QUEYRAS

Régie par la loi du 1 /07/1901

Objet : N°1 La gestion des biens appartenant aux propriétaires du foncier bâti du village de Château-Queyras
N°2 La protection , l' évolution du patrimoine et de l'environnement du village de Château-Queyras

Siège social : Salle de la mairie Château ville vieille

Durée illimitée

Présidente Lucette BONTRON

Trésorier Michel PEPIN

Secrétaire Jean Claude BONTRON

Son historique :

Au début du 20 siècle, le Docteur Maurice MARITAN originaire de Château Queyras où il possédait un important patrimoine, légua aux éleveurs du village des pâturages d'alpage à la Médette ; ces derniers y firent longtemps paître leurs vaches.

A la fin du 20 siècle, ces pâturages s'étant boisés, les descendants de cette communauté de propriétaires procédèrent à une coupe de bois avec l'intention de faire profiter leur village du fruit de cette vente. Pour ce faire ils durent créer une association en 1996 et lui donner un nom correspondant aux taxes foncières versées au trésor public (taxes payées initialement par la commune).

Plus tard l'Association élargit ses objectifs pour accueillir de nouveaux adhérents, elle changea ses statuts Cette dernière représente 45 familles résidant ou non à l'année à Château Queyras.

De nombreuses réalisations sont à son crédit :

Les plus marquantes sont :

- L'électrification du clocher de l'église Sainte Marie Salomé
- la pose d'un vitrail dans la Chapelle des Pénitents par M Maurice NOYER de Mônétier d'Allemont
- Des bancs le long des chemins de promenades
- Des photos anciennes sur le parcours du village tirage CLIN D' OEIL
- La restauration de la calèche offre de M Pierre PUY, par M Pascal FOURNIER de GUILLESTRE « La Maison qui Bouge »
- Un auvent de protection à l'entrée de la Chapelle Notre Dame par M Jean-François MARTINET
- La restauration du Cadran Solaire sur la façade de l'église par Rémy POTEY
- Des dons pour les événements festifs

Elle soutient financièrement des travaux de la municipalité dans le cadre de ses statuts

Certains bénévoles prennent en charge des dossiers en collaboration avec les élus, assurent la visite de l'église en été.

L'ASSOCIATION ne sollicite aucune aide , sauf le concours des employés communaux si nécessaire, par exemple pour le captage d'une source et l'installation d'une fontaine en bois à saint BERNARD.

Elle se sent concernée par toute amélioration de la vie commune des habitants, comme le futur aménagement de la place d'EXILLES.

Mais elle déplore le spectacle affligeant qu'offrent de nombreux dépotoirs sur des terrains privés, imposés à la vue de tous, sans aucun respect du cadre environnemental au pied du FORT QUEYRAS

Son AG se tient en août, forum convivial, où ses membres s'expriment librement dans une attitude constructive pour le bien de notre village.

Le CR en est transmis au maire.